

SEANCE DU 26 MAI 2020

DELIBERATION N° 3

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : Convention
financière 2020
avec le CAEM**

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Madame Marie José ROQUES, 1^{ère} adjointe ;

Date de convocation : 20 mai 2020

Membres présents : G. LASSABE, C.ORDONNES, M.EVENE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, MA THEBAUD, MA POCHAT, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, C. MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : F.GONZALEZ (pouvoir à MJ ROQUES), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à P.ACEDO), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à J.DUBOURDIEU), JM DOURTHE (pouvoir à Ch MARTIN), M.LORDON (pouvoir à MJ ROQUES), JP CRESPO (pouvoir à MJ ESPIAUBE)

Secrétaire de séance : C.DUPIN

Madame Marie José ROQUES, Adjointe, présente à l'assemblée, la convention à intervenir entre la Commune et le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales (CAEM) pour l'année 2020.

Déduction faite de la participation des familles, la prestation du CAEM proposée à la Commune s'élève à 31 500 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2007 portant liste des pièces justificatives de dépenses (rubrique 721),

Après en avoir délibéré,

. **approuve** la convention conclue pour l'année 2020 entre la Commune et le CAEM pour un montant de 31 500 € ;

. **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 27 mai 2020

P/Le Maire empêché,

Marie José ROQUES

1^{ère} Adjointe,

